



**AVEC VOUS,
NOUS FINANÇONS
LA SOLIDARITÉ
NATIONALE**



AU CŒUR DU FINANCEMENT DE LA PROTECTION SOCIALE

Permettre à chacun de bénéficier d'une protection sociale, en cotisant selon ses moyens et en recevant selon ses besoins

Tels sont les principes qui ont forgé la Sécurité sociale en 1945, un modèle de solidarité qui reste unique à ce jour, et traduit un véritable choix de société : le système, dont l'affiliation obligatoire est gage de pérennité, profite à tous. Il garantit un accès aux soins, une retraite et un soutien aux familles.

Le réseau des Urssaf constitue la clé de voûte de ce dispositif de protection sociale : il est chargé d'en assurer le financement, *via* la collecte de l'ensemble des cotisations et contributions sociales. L'Acoss, Caisse nationale des Urssaf, veille au bon fonctionnement du système en assurant la gestion des ressources et de la trésorerie des quatre branches de la Sécurité sociale (maladie, famille, vieillesse, accidents du travail-maladies professionnelles), pour leur permettre de fonctionner au quotidien et de servir des prestations.

L'Acoss et le réseau des Urssaf mettent également leur expertise de recouvrement et de gestion de trésorerie au service de tiers comme l'Unédic, s'affirmant comme le recouvreur social de référence. Par leurs missions et attributions, ils confortent jour après jour leur rôle au cœur du système de financement solidaire de la protection sociale, contribuant à son efficacité et à sa pérennité.

EXTRAIT DU CODE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

L'organisation de la Sécurité sociale est fondée sur le principe de solidarité nationale. Elle garantit les travailleurs et leurs familles contre les risques de toute nature susceptibles de réduire ou de supprimer leur capacité de gains.

... AU SERVICE DES COTISANTS ET DES PARTENAIRES

Répondre aux attentes des cotisants

L'Acoss et les Urssaf agissent pour améliorer en permanence le service rendu aux cotisants et répondre à leurs attentes. Dix engagements de service ont été formalisés à cet effet et visent à mieux accueillir, mieux écouter, répondre rapidement aux demandes et informer au plus près de l'actualité.

La qualité de la relation et du service aux cotisants s'appuie largement sur les potentialités offertes par les nouvelles technologies de communication pour offrir un accès facilité aux services et une prise en charge rapide et de qualité, quel que soit le média choisi. Le cotisant peut aujourd'hui utiliser indifféremment plusieurs modes de contact avec l'Urssaf : Internet, courriel, courrier, téléphone, accueil. L'enjeu est de développer une véritable relation multicanal consistant à orienter chaque cotisant vers le mode de contact le plus efficace en fonction de sa situation et de son profil.

Le site urssaf.fr devient, dans ce contexte, un lieu de contact privilégié entre le cotisant et son organisme de recouvrement.

Consolider l'offre de service partenaires

L'Acoss et les Urssaf développent une offre de service en direction de leurs partenaires : recouvrement et reversement des cotisations, contrôle des déclarations, gestion de trésorerie, fourniture de données...

L'objectif de l'Acoss est de proposer une offre de service rationalisée et efficace et de garantir un niveau de qualité satisfaisant à chaque partenaire.



ASSURER

LA COLLECTE DES COTISATIONS AVEC EFFICACITÉ ET ÉQUITÉ

Contribuer à la pérennité de la protection sociale

Opérateur social de référence, l'Acoss centralise des flux de trésorerie croissants, en volume et en nombre. Elle est ainsi un acteur majeur de la vie économique et contribue à la pérennité du système français de protection sociale. Ce système repose sur un principe d'équité entre les cotisants.

L'efficacité de l'Acoss est reconnue. Elle assure aujourd'hui le recouvrement pour le compte d'un nombre croissant d'organismes, fonds ou régimes autres que ceux du régime général de la Sécurité sociale, et leur propose une offre de service personnalisée.

Elle garantit la bonne répartition du montant des cotisations et contributions sociales encaissées. Et ce, dans les plus brefs délais.

une politique de recouvrement amiable, renforcent la prévention et déploient une approche adaptée à la situation de chaque entreprise. Les Urssaf s'attachent ainsi au quotidien à consolider la qualité de leur relation de service auprès des 9,7 millions de cotisants pour faciliter leur consentement au prélèvement social et promouvoir un service du recouvrement fiable et efficace.

Tenir compte des difficultés des cotisants

La protection sociale est financée pour l'essentiel par les prélèvements sur la masse salariale des entreprises privées. Or, ces dernières peuvent connaître des difficultés économiques. Chaque jour, les Urssaf veillent au juste équilibre entre la nécessité du recouvrement et l'accompagnement des cotisants en difficulté. Elles développent

.....
9,7

millions de comptes cotisants gérés dont :

- 2,2 millions de comptes d'entreprises, administrations et collectivités locales;
 - 3,3 millions de comptes de travailleurs indépendants (y compris les auto-entrepreneurs);
 - 3,5 millions de comptes de particuliers employeurs;
 - 0,7 million de comptes autres, dont les praticiens et auxiliaires médicaux.
-

.....
486

milliards d'euros encaissés dont 109,3 milliards d'euros encaissés pour le compte d'organismes autres que le régime général

135 000

délais accordés avec un taux de respect de 71 % à 6 mois (régime général)

+ de 900

partenaires
.....



Notre entreprise a connu des difficultés de trésorerie suite à la défaillance d'un client et j'ai pu obtenir un délai de paiement de trois mois de nos cotisations Urssaf.

PIERRE, CHEF D'ENTREPRISE

OPTIMISER

LA GESTION DES RESSOURCES DE LA PROTECTION SOCIALE

Optimiser la gestion de la trésorerie

Le financement de la grande majorité des prestations sociales implique l'Acoss et le réseau des Urssaf. Il revient à l'Acoss de gérer et d'optimiser la trésorerie. Ce rôle clé exige des performances optimales.

Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de financement diversifiée

Pour faire face au différentiel entre les recettes issues des

cotisations et les dépenses de la Sécurité sociale, l'Acoss élabore des solutions de financement de trésorerie diversifiées et sécurisées aux taux les plus faibles en optimisant les financements bancaires et les financements de marché. Ainsi, l'émission de titres monétaires ECP et NEUCP couvrent 81 % des besoins de trésorerie.

La qualité de sa gestion quotidienne de trésorerie est reconnue par les trois grandes agences de notation internationales.

À l'image d'un service public performant, l'Acoss et les Urssaf s'organisent de manière à ce que leurs coûts de gestion soient très faibles.

.....
2383

milliards d'euros : total des flux financiers sur les comptes bancaires Acoss, Urssaf et partenaires du régime général

81%

des sources de financement *via* les marchés financiers

0,26%

de coût de gestion pour les sommes encaissées
.....



CONTRÔLER

AVEC EFFICACITÉ

Garantir l'égalité de traitement entre les cotisants

Le contrôle est la contrepartie naturelle du système déclaratif. Il vise en premier lieu à garantir la bonne application de la réglementation pour corriger les erreurs fortuites ou intentionnelles des cotisants. Il permet ainsi de sécuriser le financement de la Sécurité sociale, et donc les droits sociaux des salariés, par une action de vérification *a posteriori*, auprès des employeurs. Il contribue à garantir l'égalité de traitement entre les cotisants et les conditions d'une saine concurrence entre les acteurs économiques sur le territoire.

Lutter contre l'évasion fiscale

Le réseau des Urssaf se mobilise également dans la lutte contre la fraude aux cotisations et aux contributions sociales caractérisée par des situations de travail dissimulé. Il veille à ce que tous ceux qui doivent cotiser cotisent. Il obtient des résultats très significatifs marqués par la croissance importante du nombre d'actions menées et du montant des redressements notifiés.



Certaines entreprises ne jouent pas le jeu et parviennent ainsi à diminuer leurs coûts artificiellement. Cela fausse la concurrence. Il est normal qu'elles soient contrôlées et sanctionnées.

VALÉRIE, CHEF D'ENTREPRISE

1,48

milliard d'euros de régularisation dont 1,31 milliard d'euros de redressements et 167 millions d'euros de restitutions

53 000

entreprises visitées dans le cadre des actions de prévention et de recherche de travail dissimulé

7 000

contrôles ciblés pour lutter contre le travail dissimulé

23 200

actions de sécurisation (visites conseils et examens d'accords collectifs d'entreprise)



SIMPLIFIER

LES DÉMARCHES

Innovier au service des cotisants

Les Urssaf déploient des offres de service innovantes pour chaque catégorie de cotisants : Cesu et Pajemploi pour les particuliers, Titre emploi service entreprise (Tese) pour les très petites entreprises, Chèque emploi associatif (CEA) pour les associations... Résolument inscrites dans une économie du tout numérique, les Urssaf simplifient les démarches des cotisants et leur proposent un bouquet de services 100 % dématérialisés : information, déclaration, télèrglement, consultation des comptes, téléchargement d'attestations et attribution en ligne de délais de paiement. Cette offre dématérialisée, notamment avec la refonte des sites Internet, participe également à l'amélioration de la qualité du service rendu au cotisant en lui offrant des services personnalisés, adaptés à ses besoins et réactifs. Ainsi, courant 2017, les particuliers employeurs et leurs salariés bénéficieront d'un site Cesu entièrement renoué et adapté aux mobiles et aux tablettes.



Tous les mois, mon employeur me déclare au Cesu. Avec mon compte en ligne, j'accède rapidement à mes attestations d'emploi. Je n'ai pas de souci à me faire pour ma protection sociale.

NATHALIE, SALARIÉE

Apporter une réponse juridique sécurisée et adaptée

Dans un contexte législatif et réglementaire évolutif, les Urssaf accompagnent les cotisants afin de les aider à remplir leurs obligations dans le respect de la réglementation. Cette politique s'articule autour de trois priorités : information, prévention et sécurisation des pratiques des cotisants, fiabilisation des données déclaratives des cotisants afin de les sensibiliser le plus en amont possible sur les risques d'interprétation erronée de la législation.



Je suis employeur, j'effectue mes déclarations et je dialogue avec mon Urssaf par Internet depuis plus d'un an. C'est rapide, pratique, et ça diminue la paperasse.

FRÉDÉRIC, CHEF D'ENTREPRISE

.....
+ de 98 %

des paiements de cotisants du régime général sont effectués sur Internet

82 %

des cotisants ont une bonne image de leur organisme (données 2016)

.....



J'emploie une assistante maternelle et dispose d'un espace sécurisé sur le site Pajemploi pour déclarer son salaire. Le site m'apporte aussi de très nombreuses informations pratiques.

ARNAUD, PARTICULIER EMPLOYEUR

L'ACOSS ET LES URSSAF

Améliorer nos performances

1

Caisse nationale,
l'Acoss

22

Urssaf régionales

4

Caisses générales
de Sécurité sociale
dans les DOM

1

Caisse de Sécurité sociale
dans le DOM de Mayotte

1

Caisse commune
de Sécurité sociale
en Lozère

7

Centres informatiques
inter-régionaux
+ Direction informatique
Urssaf Île-de-France

8

Centres nationaux
– sans personnalité morale –
(offres de service)

Consolider l'offre de service « statistique »

À partir des données sur les cotisations collectées par les Urssaf, l'Acoss a développé une compétence statistique et mobilise ces informations pour des travaux de prévision et d'analyse économique conjoncturelle. Ces données aident également à définir et piloter la stratégie de recouvrement et de service des Urssaf, ainsi que les politiques publiques. En 2017, l'Acoss sera l'unique producteur en France de données statistiques sur l'emploi du secteur privé, hors intérim.

Contribuer pleinement au déploiement de la DSN

L'Acoss est l'un des principaux acteurs de la mise en œuvre de la DSN (Déclaration sociale nominative) qui vise à simplifier et alléger les déclarations sociales des employeurs tout en fiabilisant la collecte des données.

Renforcer notre organisation

Pour gagner en efficacité et mieux répondre aux besoins des cotisants, l'Acoss et les Urssaf se sont réorganisées autour de 22 Urssaf régionales, et procèdent au renouvellement de leurs systèmes d'information.

POUR EN SAVOIR PLUS,
RENDEZ-VOUS SUR WWW.URSSAF.FR
ET SUR WWW.ACOSS.FR